Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20261006-20261002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **6 Octobre 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 01/10/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 2

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Anne-Sophie LEROUX, Sandrine CORBEL
Absents excusés : Fabrice LESONGEUR (pouvoir à Allain HOUEL), Jean-Baptiste LEMOING (pouvoir à Chrystele HOUEL)
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.10.02– FINANCES - SUBVENTION ASSOCIATION L'ECHAPPEE CARNEENNE

M. CANIVET, Adjoint en charge des Associations, explique qu'une nouvelle association carnéene a été créée : « L'Echappée Carnéenne. »

C'est une association de course à pied avec une 20aine d'adhérents. Le Président est M. PINSAULT Sébastien.

Extrait des statuts de l'association :

Article 2 — Objet

L'association a pour objet de promouvoir et de développer la pratique de la course à pied en loisir sur la commune de Saint-Carné et ses environs, dans un esprit de convivialité, de santé et de partage intergénérationnel.

À ce titre, elle se donne notamment pour missions :

- d'organiser des entraînements, sorties et rassemblements de course à pied ouverts à tous les niveaux ;
- de favoriser tout particulièrement l'accès des jeunes à la pratique de la course à pied, dans des conditions d'encadrement et de sécurité adaptées à leur âge ;
- d'organiser chaque année une épreuve de course à pied dédiée aux jeunes, ainsi que toute autre manifestation sportive ou festive concourant à son objet ;
- de participer à l'animation sportive et à la vie locale de la commune ;
- et, plus généralement, d'entreprendre toute action se rattachant directement ou indirectement à son objet.

M. CANIVET explique qu'un dossier de demande de subvention a été déposé en mairie le 21 septembre 2026.

Au titre de la création de l'association et de la participation à l'évènement local du Relais des Village, l'association « L'Echappée Carnéenne » demande une subvention exceptionnelle de 2 000€.

M. le Maire propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 300€ pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20261006-20261002-DE

⇨ L'élue intéressée à l'affaire en raison de son lien avec l'association, à savoir Mme CORBEL Sandrine, ne prend pas part aux discussions et au vote. (Mme Sandrine CORBEL quitte la salle).

✓ <u>Décision :</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Vote : 14 voix pour Mme CORBEL n'ayant pas pris part au vote) :

- **DÉCIDE d'attribuer à l'association « L'Echappée carnéenne » une subvention de fonctionnement de 300€ pour l'année 2026.**

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 09/10/2026
Le Maire,
Ronan TRELLU